

ASSOCIATION DES AVOCATS PENALISTES

Le Président,
Christian SAINT-PALAIS

Monsieur le Bâtonnier
Madame la Vice-Bâtonnière
Ordre des avocats
PALAIS

Paris, le 1^{er} juillet 2016

***Objet** : Rapport du groupe de travail relatif à la protection des magistrats*

Monsieur le Bâtonnier, Madame la Vice-Bâtonnière,

De nombreux confrères membres de l'Association des Avocats Pénalistes m'ont exprimé leur émotion et souvent leur indignation après avoir pris connaissance des termes du rapport du groupe de travail relatif à la protection des magistrats remis à Monsieur le Garde des Sceaux ce 28 juin.

Les auteurs du rapport relèvent « *une recrudescence des menaces graves pesant sur certains magistrats spécialisés* » illustrée par l'ouverture de cinq procédures judiciaires du chef d'association de malfaiteurs en vue de commettre un assassinat sur un magistrat ; un tel constat ne peut générer au sein du Barreau qu'un sentiment de solidarité sans réserve.

Mais les signataires n'hésitent pas à soutenir que ce phénomène est « *renforcé par la montée en puissance de tentatives de déstabilisation émanant de la défense et prenant la forme de dépôts de plaintes à l'encontre des magistrats instructeurs ou de campagnes médiatiques particulièrement violentes* ».

Il est encore fait grief aux avocats intervenant devant les juridictions spécialisées d'adopter « *une défense beaucoup plus agressive avec l'institution judiciaire, dans un but évident de perturber le cours normal de leur justice* », « *une nouvelle génération d'avocats* » étant présentée comme n'hésitant plus « *à s'attaquer directement aux magistrats* ».

Ne reculant pas devant l'outrance ils écrivent encore que de tels « *comportements (...)* contribuent également à présenter (les magistrats) comme des ennemis, voire les relais de certains groupes criminels rivaux, avec tous les risques que cela peut comporter pour leur sécurité ».

Les avocats opéreraient donc pour des stratégies ayant pour objet de déstabiliser personnellement les Juges jusqu'à mettre en péril leur vie.

Une présentation aussi infamante et caricaturale de notre activité de défense mérite une réponse forte de nos institutions représentatives.

Oui, nous tentons de « *perturber le cours de la Justice* » lorsque nous apportons la contradiction à des accusations qui adoptent parfois des comportements et raisonnements erratiques sans que des magistrats ne les censurent spontanément. C'est la mission que nous assigne la Loi.

Oui, nous assumons et revendiquons notre engagement vigilant et sans concession lorsqu'il s'agit de veiller à la légalité des mesures prises dans le cadre des pouvoirs exorbitants du droit commun (perquisitions, saisies, détention...) dont disposent les magistrats spécialisés des JIRS.

Contrairement à ce que le rapport incriminé soutient, nous ne délaissions nullement « *le rôle d'apaisement et d'explications* »: nous consacrons au contraire beaucoup de temps à apaiser les colères de justiciables qui ont du mal à saisir le sens de certaines décisions judiciaires, leur compatibilité avec le principe de la présomption d'innocence pourtant solennellement affirmé dans le Code de Procédure Pénale. Mais nous reconnaissons humblement ne pas toujours trouver d'« *explications* » juridiques ou même rationnelles.

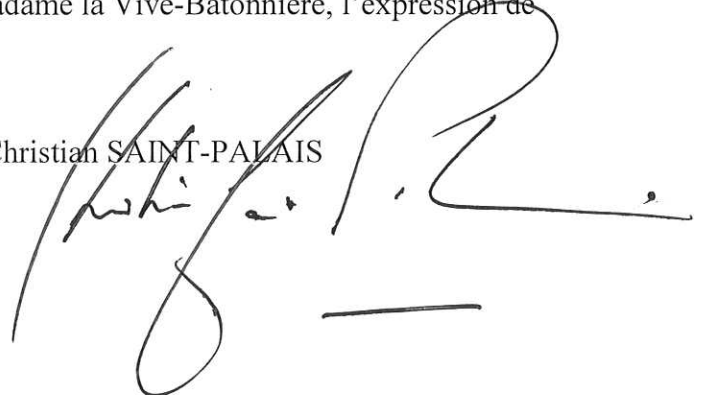
Mais cet engagement quotidien auprès des justiciables s'accomplit dans le cadre de la loi et sous le contrôle de nos Ordres qui sanctionnent sans faiblesse ceux des nôtres qui négligeraient nos strictes obligations déontologiques.

Nous souhaitons, Monsieur le Bâtonnier, Madame la Vice-Bâtonnière, que nos institutions représentatives relaient l'émotion qui est la nôtre et rappellent vigoureusement que nous ne pouvons accepter de telles mises en cause qui révèlent une méconnaissance affligeante du rôle de la défense dans un Etat de droit et méprisent notre préoccupation permanente de participer à une justice à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu porter à la présente dont j'adresse copie à chacun des membres de l'Association des Avocats Pénalistes,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Bâtonnier, Madame la Vice-Bâtonnière, l'expression de mes salutations respectueuses.

Christian SAINT-PALAIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Saint-Palais', is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with long, sweeping strokes.